CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DE JEAN-PIERRE PICQUÉ,

DÉPUTÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES,

SUR LES FÊTES DÉCADAIRES;

Imprimée par ordre de la Convention nationale.

Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer.

Citoyens-représentans,

Vous voulez que l'institution des fêtes décadaires soit utile et agréable au peuple. Plusieurs projets vous sont présentés : ils pourroient être accueillis sans inconvénient; mais pour avoir voulu tout prévoir, pour avoir oublié que souvent l'extrême exactitude est le sublime de la médiocrité, aucun de ces projets ne paroît réunir les avantages que vous vous proposez. Je viens obéir à vos décrets, & vous soumettre mon opinion sur un point aussi essentiel de notre législation.

Le jour de décadi n'est pas seulement un jour de repos pour l'habitant laborieux des campagnes; c'est un jour de réunion, un besoin avide de société, que ne connoissent ni les hommes entassés dans les grandes cités, pour lesquels chaque jour est un jour de fête; ni ceux qu'un desir vague et paresseux de changer de situation, jette dans l'inquiétude, l'inertie & l'ennui.

La gaieté fait à l'ame ce que le printemps fait aux fleurs. Rassembler les citoyens de toutes les sections de la Répu-

blique, les unir, les instruire, les intéresser fortement au maintien de la liberté, tout cela tient aux sources de la félicité publique, et non à des jeux frivoles, à des signes inanimés.

Jusqu'ici on a trop compté sur des préceptes vagues. La lecture même des décrets, qui tous n'offrent pas à tous les citoyens le même degré d'intérêt, n'ajouteroit guère à l'instruction commune. Vous ne pouvez pas empêcher qu'on bâille au sermon le plus patriotique. Quoiqu'on le lui ait proposé, la Convention nationale ne peut décréter que tel jour de la décade on dansera, on chantera, &c. Reposez-vous sur le goût assez prononcé des Français : ils danseront ou chanteront à leur gré. Ne leur en faites pas un précepte : le plaisir ne se commande pas. Laisser chacun s'amuser suivant son goût, n'est pas rompre l'unité de la République. Elle est trop étendue pour pouvoir lui tracer un cercle de plaisirs du midi au nord, sans étouffer le plaisir lui-même. C'est ainsi que la raison, sans foiblesse, saura s'accommoder au génie & au caractère de la nation.

Le plus grand vice des projets qu'on vous a jusqu'ici présentés, est, selon moi, celui de n'offrir qu'un vain cérémonial, une fatigue, du bruit & du mouvement : on semble avoir perdu de vue que les fêtes qui affectent le cœur sont les seules qui plaisent.

Je vais m'expliquer en homme libre : parce que vous craignez le fanatisme religieux, vous vous effrayez du seul nom de culte. Je ne viens pas vous proposer d'adopter, sous aucune forme, aucune de ces institutions funestes qui ont égaré les hommes de tous les pays, de tous les siècles ; je ne veux pas que vous ayez des capucins, des carmes, des mystères ; que vous rétablissiez le chaos du paganisme ; je desire que vous attachiez un sens déterminé, non pas comme dogme de religion, mais comme principes de sociabilité, à un très-petit nombre de vérités morales, utiles ou consolantes, toutes dirigées vers le gouvernement démocratique, & aux devoirs des hommes les uns envers les autres. Ces dogmes doivent être simples, énoncés avec précision, sans explication ni commentaire. L'existence de la Divinité puissante, intelligente & bienfaisante ; la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchans ; la

ſainteté du contrat ſocial & des lois : voilà des dogmes civils, poſitifs, & les ſeuls que vous deviez obſerver, mais ſans leſquels il ne peut exiſter de ſociété. Que cette morale ſoit miſe en action dans les fêtes décadaires, vous aurez tout fait, & vous n'aurez plus à redouter les ſectes, ni le fanatiſme, ni l'enthouſiaſme des cultes. Laiſſez-les enſuite librement, ſur leurs tréteaux, débiter leurs extravagances. Le ſeul attrait du plaiſir, de la raiſon embellie, anéantira des cultes ineptes & mélancoliques. Ce ſeroit bien mal connoître les républicains français, d'imaginer qu'ils puſſent abandonner nos grands jeux ſcéniques, pour du mauvais latin braillé en faux bourdon ! Il faut arriver promptement à ce degré de ſageſſe.

Pouvez-vous croire, citoyens, après avoir décrété le 18 prairial une fête à l'Être ſuprême & à la nature, qu'il eſt dangereux, abſurde même, comme on vous l'a dit, dangereux même pour la révolution, d'en entretenir aujourd'hui une nation qu'on a fait paſſer tour-à-tour par les déſordres de la confuſion, de l'anarchie, de l'aſſaſſinat, de l'ignorance, & qui, par ſa propre force, s'élève au plus grand degré de puiſſance ?

Ce ſera encore long-temps un problême pour moi, de ſavoir s'il y a plus d'extravagance, de brutalité, de fureur, d'aveuglement dans l'opinion d'un homme qui admet les rêveries d'un culte, que dans celui qui n'en admet aucun. Vous riez de ma ſottiſe : l'ordre du jour en fera raiſon. Cependant votre expérience vous a appris combien la raiſon eſt puiſſante. Vous eſſaieriez en vain de la méconnoître : votre ouvrage défectueux, bientôt remplacé par le fanatiſme, que vous avez tant d'intérêt d'étouffer, atteſteroit votre imprévoyance & l'oubli de tous les principes politiques & moraux. Vous devez ſur-tout vous débarraſſer d'un ſentiment de crainte indigne de votre courage ; & puiſque nous ſommes condamnés à parler des cultes, établir fièrement, & juſques dans la racine de l'ame, celui de la liberté. Comme on vous abuſe ! on vous a fait redouter l'influence des officiers chargés de la police des fêtes décadaires ; on a vu dans ces magiſtrats amovibles un retour aux prêtres, ſans conſidérer que les richeſſes & la corporation faiſoient la plus grande puiſſance de ces impoſteurs. Vous

m'accuſerez peut-être de religion, pour vous avoir propoſé de ne pas dégrader la moralité des actions, d'attacher intimément les citoyens à la juſtice, à la vérité, au courage & à quelques autres vertus compagnes fidèles de la liberté & de l'égalité : je veux bien encourir le blâme; pourſuivons. Il y a ſans doute des hommes d'un naturel ſi heureux, que la ſeule dignité de la vertu ſuffit pour les engager à ſa pratique, & la ſeule difformité du vice, pour le leur faire éviter; mais la vertu qui ſe ſuffit eſt plus qu'humaine. Il n'eſt donc ni prudent ni juſte d'exiger que la vertu ſe ſuffiſe; ſa récompenſe doit être proportionnée au bien qu'elle opère.

Eſt-il ſi abſurde de reconnoître, à l'époque où nous ſommes arrivés, la récompenſe des bons & la punition des méchans? N'eſt ce pas ôter à l'homme toute ſa dignité, que de le ſuppoſer deſtiné au néant? Le légiſlateur prudent, ayant obſervé le penchant de l'homme vers le mal, ne peut-il donc rien pour la correction des mœurs & la perfection de la ſociété? Ne rien attacher à l'imagination & aux méditations intérieures des hommes, n'eſt-ce pas faire dégénérer en indifférence, en dégoût ſtupide, les plus douces affections? Faut-il abandonner la connoiſſance du bien & du mal, livrer toutes nos actions à la fortune, ou le haſard n'eſt-il que notre ignorance? Qu'offrir à celui qui immole ſa vie comme *Décius*, ſon honneur comme *Fabius*, ſon reſſentiment comme *Camille*, ſes enfans comme *Brutus* & *Maulius*? Quoi! la morale d'un grand peuple ne doit pas prémunir la vertu contre l'ingratitude & le mépris des hommes, en lui montrant dans le lointain des temps plus heureux & plus juſtes? Non, citoyens, ce ſeroit une philoſophie auſſi dangereuſe que vaine, celle qui combattroit dans l'homme le preſſentiment de la poſtérité & le deſir de ſe ſurvivre! Il faut permettre à l'homme qui fait le bien, d'aimer la gloire; il faut la lui montrer au-delà du tombeau, afin que le tombeau ne ſoit pas l'écueil de ſon courage & de ſa conſtance. Celui qui borne ſa gloire au court eſpace de la vie, eſt eſclave de l'opinion; celui qui ſe tranſporte dans l'avenir, travaillera pour l'immortalité : le deſir d'éterniſer ſa gloire eſt un enthouſiaſme qui nous élève au-deſſus de nous-mêmes. Vous le connoiſ-

fez, citoyens: je ne vous propose de flatter les passions de personne, de consacrer aucune extravagance mystique; je ne vous propose pas d'être les chefs d'un culte nouveau, d'avilir, de tromper les hommes, de les forcer à aucune croyance particulière; je veux que, d'accord avec vous-mêmes, vous laissiez l'homme à la nature, qui inspire un hommage à tous les êtres qui composent le monde sensible. Un culte purement mental ne pourroit convenir qu'à un très-petit nombre d'esprits purs & immatériels. Une société sans culte, dans laquelle on multiplieroit des emblêmes respectables sans doute, des symboles, qui auroit des temples, des reliques, des calvaires civiques, &c. &c. &c., feroit le tourment d'une ame qui nage dans le vide, qui se consume en desirs sans objet. Une telle société ne pourroit long-temps exister; elle n'est pas faite pour l'homme. Ce que je vous dis, citoyens, d'après les plus sages législateurs, ne sont pas de ridicules controverses; je ne vous offre qu'un exemple entre mille. Ignoré des premiers hommes gouvernés par la simplicité & la bonne foi, le serment est devenu parmi les nations civilisées un des plus forts liens de la société. Qui en assurera la fidélité? En vain la crainte de la honte & du châtiment empêche de fairé du mal pour son profit; il n'y a qu'à faire du mal en secret, la vertu n'a plus rien à dire, & l'on punira, comme à Sparte, non le délit, mais la mal-adresse. Sans doute, dans ce cas comme dans bien d'autres, on remarque dans nos institutions un mélange de sagesse & d'erreur, de vérité, de mensonge & de superstition; mais l'intérêt puissant de la société est d'éviter le parjure. Je livre ces considérations à la méditation des hommes de bonne foi qui veulent la fin des malheurs de la patrie. Les maux que l'homme fait à l'homme, une éducation suivie, une bonne législation, une police vigilante, un gouvernement sage, actif, modérément sévère, peuvent les détruire, si on le vouloit bien, si on le vouloit d'une volonté ferme, agissante. Ce qui nous manque, c'est un supplément indispensable à nos meilleures loix; les vertus, les habitudes qui peuvent seules conserver notre République. Et dans quel temps la morale fut-elle plus nécessaire? C'est lorsque tous les liens ont été relâchés ou brisés, lorsque le brigandage & la plus grossière insó-

lence ont donné au gouvernement républicain une forme hideuse, qui a presque fait oublier les crimes des rois; lorsqu'après avoir anéanti, avec tant de raison, des cultes dominateurs contraires aux devoirs des citoyens, d'insensés révolutionnaires ont détruit la morale, sans laquelle on ne peut aimer sincèrement les lois de la République; lorsqu'enfin, abusant de ces lois, dénaturant tous les sentimens; la reconnoissance, la fraternité, l'amitié, l'humanité, la justice, la pudeur outragées ne sont plus que de vains noms pour ces nombreux désorganisateurs qui couvrent encore la surface de la République, & sont les seuls ennemis dangereux que nous ayons à dissiper.

Si quelqu'un oublioit ces vérités tutélaires du contrat social, & qu'il pût croire que je les ai empruntées d'une théologie anti-républicaine, je lui rappellerai *César* plaidant pour *Catilina :* il tâchoit d'établir le dogme de la mortalité de l'ame; *Caton* & *Cicéron*, pour le réfuter, se contentèrent de montrer que César parloit en mauvais citoyen, & avançoit une doctrine pernicieuse à l'État.

Républicains énergiques, réprimez donc ces furieux qui sèment dans le cœur de l'homme de désolantes doctrines. Sous l'imbécille prétexte qu'eux seuls sont révolutionnaires, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissans & aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond du cœur les remords du crime, l'espoir de la vertu, & se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre-humain, & vous proposent, d'une manière niaise, de donner, à un peuple ainsi dégradé, des fêtes décadaires.

PROJET DE DECRET.

ARTICLE PREMIER.

Le décadi est spécialement consacré à la réunion des différentes sections de la République.

II.

Tous les citoyens s'assembleront au chef-lieu de la com-

mune, dans les colyſées, les baſiliques ou les temples qui ſeront conſtruits, &c, en attendant, dans les maiſons communes; dans la belle ſaiſon, en plein air, ſur les côteaux, amphithéâtres naturels, ou ſous des feuillées.

III.

Les vieillards, la jeuneſſe & les bleſſés au ſervice de la patrie, auront ſeuls des places diſtinguées.

IV.

Les démonſtrations extérieures & ſymboliques qui font partie des uſages de la police & du culte national, ſe réduiront à reconnoître l'Être ſuprême, ſans intermédiaire entre l'homme & la Divinité. Un membre des autorités conſtituées ſera une courte analyſe des décrets parvenus dans le cours de la décade; elle ſera ſuivie d'une inſtruction préciſe & familière ſur les devoirs du républicain & ſur quelqu'objet d'agriculture & des arts.

V.

Les mariages & les divorces, l'adoption, l'inſcription civique de la jeuneſſe & des filles nubiles, la préſentation des candidats, ſe feront le décadi, en préſence du peuple. Ce même jour les artiſtes préſenteront les chefs-d'œuvres des arts.

VI.

Les hymnes qui ſeront chantés rappelleront le ſentiment de la liberté & de l'égalité, la haine des tyrans, la piété filiale, le reſpect dû à la vieilleſſe, l'hoſpitalité. On compoſera un rituel républicain.

VII.

Il y aura des fêtes locales qui rappelleront les événemens principaux arrivés dans chaque commune, les traits de vertu, d'humanité, de courage, qui en auront diſtingué les habitans. Les communes voiſines pourront ſe réunir pour les célébrer & pour fraterniſer de la manière qui leur paroîtra convenable. Les vieillards diſtribueront des éloges & des prix.

VIII.

Il y aura des fêtes quinquennales qui rappelleront les principaux événemens de la révolution.

IX.

Tous les dix ans il y aura à Paris une assemblée générale composée d'un citoyen de chaque commune de la République, convoquée d'après un décret du corps législatif.

X.

La loi remet au peuple assemblé l'observation du petit nombre de cérémonies qui accompagnent le culte naturel, & la police simple qui doit régner dans les fêtes décadaires, le soin de les embellir d'une manière convenable; elles finiront avant la nuit.

XI.

Il y aura dans chaque commune une place ou champ de Mars pour les évolutions militaires & pour y exercer la jeunesse à la gymnastique, d'après des règlemens particuliers.

XII.

Il y aura chaque année quatre grandes revues militaires; tout Français sera tenu de s'y présenter avec son fourniment complet, & d'y exécuter les manœuvres militaires. Les vieillards décerneront des éloges & des prix.

XIII.

Le dernier décadi de chaque année, il y aura une censure générale exercée par la réunion des vieillards de chaque commune. Cette censure sera organisée de manière à écarter l'ivrognerie, la crapule & les autres vices de la société, sans nuire à la liberté que chacun doit avoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivôse, l'an III.